

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
Annonces anglaises.....
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON

Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 24 avril 1882

50 français.....	83 31	Crédit mobilier.....	572
amortissable.....	84 10	Crédit Lyonnais.....	780
nouveau.....	1 30	Mobilier espagnol.....	627
500 français.....	90 95	Union générale.....	536
5000.....	13 90	Foncière lyonnaise.....	710
5000.....	13 90	Autrichiens.....	315
5000.....	13 90	Lombards.....	315
5000.....	13 90	Sarragosse.....	449
5000.....	13 90	Nord-Espagne.....	620
5000.....	13 90	Transatlantique.....	710
5000.....	13 90	Suez.....	2617
5000.....	13 90	Consolidés à Londres.....	101 5/16
5000.....	13 90	Panama.....	5/16

LA MER INTERIEURE

Jendredi dernier, ainsi que nous l'avons annoncé, M. de Lesseps et le commandant Rouleau ont eu une conférence avec M. de Freycinet au sujet de la création d'une mer intérieure dans le Sahara, au sud de nos possessions algériennes et tunisiennes.

M. le président du conseil a pris l'engagement de nommer à bref délai une commission de quarante-cinq membres, chargée d'élaborer définitivement le projet qui devra être présenté aux Chambres. Une Société financière est destinée à se charger de l'entreprise sans le concours de l'Etat.

Consistons où en est l'affaire. M. de Lesseps a présenté dernièrement à l'Académie des sciences, de la part du commandant Rouleau, un exemplaire du rapport que l'officier vient d'adresser au ministre de l'instruction publique sur sa dernière expédition dans les chotts tunisiens.

Les sondages ont démontré qu'on ne rencontrait aucune difficulté sérieuse dans l'exécution d'un chemin destiné à amener — ou plutôt à ramener — la mer, puisqu'elle y a été autrefois dans les dépressions connues sous le nom de chotts et situées au sud de la Tunisie et de l'Algérie.

Cochanal, qui aurait son débouché dans la Méditerranée, entre Nadour et Gabès, serait creusé dans un terrain mable, car le seuil de l'est n'est pas composé de roches dures comme on le croit, mais de quelques géologies; il se compose presque exclusivement de sables et de marnes blanches ou argileuses. On trouve bien, à l'est, quelques bancs de calcaire séparés par des couches de marne; mais ces bancs, si on les approfondit de trente et quelques mètres, se forment au-dessus du niveau de la Méditerranée qu'une saignée peu considérable et facile à enlever.

M. Duc, ingénieur civil et Meunier-Chalons, sous-directeur du laboratoire de paléontologie de la Sorbonne, qui accompagnait le commandant Rouleau dans sa dernière expédition, ont exécuté des nivellements de précision sur un parcours d'environ 500 kilomètres.

Ils ont constaté la justesse des nivellements effectués antérieurement, et ils concluent comme M. Rouleau, non seulement à la possibilité, mais encore à la facilité d'exécution du travail. En somme, il ne s'agit que de rendre à la mer un domaine qui fut autrefois le sien.

Le rapport expose les procédés à employer dans l'exécution des travaux. On se contentera de creuser une tranchée à petite section ayant une pente vers les bassins inondables. Au moyen des eaux de l'Oued-el-Hamma et de celles de la mer, élevées à l'aide de machines, on entretiendra dans cette tranchée un courant permanent. Les déblais occasionnés par l'exécution du canal de communication définitif seront soulevés par des bateaux munis d'excavateurs et livrés au courant qui les entraînera dans le chott Rhassa où ils disparaîtront. On obtiendra, à peu de frais, un large et magnifique canal.

La dépense est évaluée à 55 millions: en ajoutant 20 millions pour les dépenses imprévues, on arrive au chiffre total de 75 millions. Il faut convenir que c'est peu de chose étant donné l'importance de l'entreprise.

Cette importance ne saurait échapper à personne.

La nouvelle mer modifierait de la façon la plus heureuse le climat des régions voisines, comme l'a si bien mis en lumière le général Favé, rapporteur de la commission de l'Académie. Ce qui s'est produit à Suez, se reproduirait dans le voisinage de la mer intérieure: les pluies y deviendraient plus fréquentes.

Cette mer deviendrait en outre une voie de communication facile et peu coûteuse. Il est certain que ce serait avant peu le rendez-vous de tout le commerce du centre de l'Afrique.

Au point de vue politique l'importance de la mer intérieure serait considérable. Elle constituerait, en effet, une admirable frontière, qui, prolongée par la grande vallée transversale de l'Oued-Djeddi, dans laquelle nous aurions désormais un accès direct, nous permettrait d'asseoir notre autorité sur les confins sud de l'Algérie.

Ce serait en même temps une ligne d'opérations et un point de départ pour pénétrer vers l'intérieur du Sahara. Nous aurions d'autant plus de chances d'y réussir que l'accomplissement de ce travail, en apparence gigantesque, aurait jusqu'à dans le centre de l'Afrique un énorme retentissement et inspirerait aux indigènes de cette région la plus haute idée de notre puissance et de notre grandeur.

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'au sud de la Tunisie la mer intérieure formerait pour les tribus insurgées un obstacle sérieux qui les empêcherait, après chacune de leurs incursions, de se réfugier sur le territoire de la Tripolitaine.

On le voit, la France a un immense intérêt à la prompt exécution de cette entreprise.

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 24 avril.

Le Paris déclare nettement que M. Jules Grévy a fait jusqu'ici et fait encore acte de pouvoir personnel plus qu'aucun ministre ou chef d'Etat.

Le National dit que M. Barodet, en déclarant renoncer aux permis de circulation sur les chemins de fer, a cherché simplement à se faire de la popularité.

La France croit qu'il aurait mieux valu ne pas s'ingérer dans l'administration intérieure de la Tunisie et s'assurer seulement de certains points militaires.

Le Télégraphe fait remarquer, au sujet de l'article de la République française, qui a fait tant de bruit, que des sens divers peuvent être attribués au mot « pouvoir personnel ».

Le Temps dit que l'éducation incomplète du suffrage universel est la véritable cause des nombreuses abstentions signalées; il appelle l'attention publique sur ce fait qui pourrait avoir les conséquences les plus graves.

Informations

Paris, 24 avril.

On assure que divers députés des départements qui doivent traverser M. Grévy pour se rendre dans le Midi se proposent de l'inviter à s'arrêter dans les villes qu'ils représentent. Il est fort douteux que M. Grévy accepte. Le but du voyage de M. le président de la République est uniquement Marseille et Toulon. Ajoutons que ce voyage, qui ne devait avoir lieu qu'en septembre, sera peut-être avancé. Il serait effectué au mois de juin.

M. Louis Blanc se propose de déclarer prochainement qu'il n'accepte pas l'abonnement de 120 francs accordé aux députés sur les lignes de chemins de fer. L'état de santé de l'honorable député s'est sensiblement amélioré.

On annonce, de source certaine, qu'un arrêté d'expulsion a été pris contre deux Russes et qu'il sera mis à exécution aujourd'hui ou demain si les personnes visées ne quittent pas la France sur la sommation du préfet de police.

On assure que l'Union républicaine interpellera le gouvernement sur les incidents provoqués par la nomination à Figac de M. Collondre, procureur de la République à Gaillac.

M. Desprez, ambassadeur de la République française près le Vatican, est attendu à Paris. Ce diplomate sera très prochainement, sur sa demande, admis à la retraite.

Les négociations pour la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre ne sont pas officiellement reprises, mais il paraît exact que lord Lyons et M. de Freycinet, pendant une conférence qu'ils ont eue récemment, ont échangé leurs vues à ce sujet.

Les élections municipales complémentaires qui ont eu lieu hier sont en très grande partie favorables à la République. Mais dans beaucoup de communes, les électeurs ont fait preuve d'une apathie extraordinaire, les abstentions ont été très nombreuses.

Un télégramme de Londres annonce que, d'après le Daily News, M. Gambetta a ajourné sa visite à Londres, parce qu'il faut qu'il prenne part aux délibérations de la commission militaire.

Mme la comtesse d'Haussonville, femme de M. le comte d'Haussonville, sénateur, membre de l'Académie française, est morte hier. Elle était la fille du duc de Broglie, l'ancien ministre de la monarchie de Juillet, le père du duc actuel.

Mme d'Haussonville avait débuté dans les lettres par un roman anonyme, Robert Emmet (1858). Elle a depuis signé du pseudonyme « l'auteur de Robert Emmet » en 1870: Marguerite de Valois, reine de Navarre, et, en 1872 et en 1874, deux biographies de lord Byron.

Samedi, à l'issue du conseil, M. le président de la République a reçu, ainsi que nous l'avons annoncé, les membres du bureau de l'Académie française, qui lui ont présenté M. Sully-Prudhomme, le nouvel académicien.

Après le déjeuner d'usage, ces messieurs sont restés longtemps à l'Élysée.

Nous apprenons le mariage prochain de Mlle Martel, fille de l'ancien président du Sénat, avec M. de Coniac, lieutenant-colonel du 2^e dragons à Chartres.

La fiancée apporte à son mari une dot de 1,500,000 francs.

Hier soir, M. Tricon, notre nouvel envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Japon, a quitté Paris pour s'embarquer à Marseille.

Pour faciliter les relations de la Cochinchine avec la France, le conseil colonial a décidé d'exempter les bâtiments à vapeur de provenance européenne des droits de port.

L'état de M. Jenty, ancien député et directeur du journal la France et du Petit Journal, est désespéré.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

« Vous êtes dans le vrai, (ce qui est fort drôle), cela prouve chez vous un merveilleux talent d'ail... »

« Il y a vingt-deux ans que cette femme est... »

« Elle rapporte ne dit point que pendant ces deux années des spécialistes aient tenté de guérir? »

« Pardon! Votre esprit était donc ailleurs quand je jetais à haute voix?... Le rap... mentionne au contraire des soins inutiles... donné par des princes de la science! Se... plus habile que ces maîtres? »

« L'espérer serait trop d'orgueil... Ce serait... de la démente... Mais tout en étant... je puis être plus heureux... Jus... contraire, j'ai la ferme croyance... peut guérir cette femme dont la folie doit... et un secret et résulter d'un crime... Ce... et ce secret, je veux les connaître... »

XXXII

Le directeur fronça le sourcil pour la seconde fois.

— Je crains, dit-il avec une certaine emphase, je crains, mon jeune et cher collaborateur, que vous ne soyez au moment de faire fausse route...

— Comment cela, monsieur le directeur?

— Je vous dois les conseils de ma vieille expérience... Je vais vous les donner, et vous joignez à trop de bon sens un esprit trop pratique pour n'en pas profiter...

Après un instant de silence le directeur poursuivit :

— Vous appartenez depuis trop peu de temps au personnel d'un grand établissement de l'Etat, mon cher collègue, pour être au fait de beaucoup de choses essentielles à savoir... Mettez-vous bien dans la tête que nous n'avons point mission de guérir les aliénés pour surprendre des secrets qui ne sont pas les nôtres, et qu'il vaut mieux quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, laisser à jamais inconnus...

Souvenez-vous que l'ordre de la préfecture accompagnant la folle porte ces mots significatifs : Dans l'intérêt de la sûreté publique. Remarquez en outre que cette double mention : ISOLÉE, AU SECRET, est soulignée deux fois, ce qui nous indique de façon très claire que pour le monde cette femme est morte...

— Morte! répéta le jeune médecin avec épouvante. Alors je ne dois point tenter de lui rendre la raison?

— Vous le devez assurément comme étude, et

si vous réussissez, ce succès vous fera le plus grand honneur à mes yeux... Mais sachez d'avance que rien ne sera changé à la position apparente de la pauvre créature...

En ravivait cette intelligence éteinte vous agirez dans l'intérêt de la science, mais vous rendrez à la malheureuse femme un triste service... A coup sûr elle souffrira plus en se sentant raptive, qu'à cette heure où elle ignore qu'elle n'est pas libre...

Etienne écoutait terrifié.

— Quel crime a-t-elle pu commettre pour être séquestrée? demanda-t-il enfin.

— Qu'appellez-vous séquestration?... Je ne vois ici rien de semblable... Cette femme étant folle se trouve à sa place dans un asile où lui seront prodigués tous les soins que son état réclame...

— Mais cet ordre d'écrou sans motif énoncé... Pardon! interrompit le directeur. Je vous arrête là... L'intérêt de la sûreté publique répond à tout et n'a nul besoin d'être accompagné d'explications et de commentaires... Je comprends mal d'ailleurs ce qui vous préoccupe...

Le rapport des médecins vous apprend que des plaintes ont été portées et que la folle a failli mettre le feu à la maison qu'elle habitait... En faut-il davantage pour justifier la mesure prise à son égard?... Ne vous créez pas de chimères... Ne mettez pas vos suppositions à la place de la réalité... Soyez positif enfin, c'est une qualité indispensable pour un jeune médecin dans votre situation...

— Enfin, monsieur, puis-je tenter la cure, quelles qu'en doivent être les suites?

— Enrichissez la science d'une observation nouvelle, c'est votre devoir... et tenez-moi jour par jour au courant des résultats obtenus... si vous en obtenez...

— Monsieur le directeur, je vous le promets.

Etienne se retira en repassant dans son esprit toutes les phases de la conversation qui venait d'avoir lieu.

Il se sentait ébranlé en songeant que, d'après le rapport des médecins légistes, Esther Derieux était folle depuis vingt-deux ans.

Existait-il la moindre chance de succès après un temps si long?...

— Espérez-vous réussir, lorsque les princes de la science qui ont soigné cette femme ont échoué?... lui avait demandé le directeur.

Il se rappelait cette question presque ironique et il se prenait à douter de lui-même.

Mais, si découragé qu'il fût, il n'arriva pas moins à cette conclusion :

— Je veux essayer quand même...

Depuis sa rupture avec Berthe Leroyer, Etienne n'avait cessé d'être sombre.

Nous savons qu'il adorait la jeune fille. Tous ses efforts ne parvenaient point à chasser de sa mémoire ou plutôt de son cœur l'image de la blonde enfant.

Le travail et le mouvement lui faisaient bien oublier parfois ses rêves évanouissants, ses espérances brisées, mais ce n'était qu'un moment d'accalmie, et sitôt qu'il rentrait chez lui le souvenir revenait plus vivace, et le chagrin plus cuisant que jamais.

Ce jour-là, quand il franchit le seuil de son

Le corps de M. Giffard a été exhumé pour être soumis à une autopsie. Il paraît qu'on a conçu des doutes sérieux sur les causes de la mort subite du célèbre ingénieur.

Le Temps, rectifiant les détails donnés par les journaux sur le vol récent commis à la poste centrale, constate que les lettres chargées ou recommandées sous-traitées correspondent seulement à 15,000 fr. de valeurs déclarées.

On est sur la trace des voleurs, et il est probable que tous seront promptement sous la main de la justice.

A la suite d'un article paru dans le Voltaire sous le titre : Dans le grand monde, et signé du pseudonyme de Saint-Jean, M. de Bravura, se déclarant offensé, a chargé deux de ses amis de demander à M. Jehan Soudan, auteur de l'article, une réparation par les armes.

Les quatre témoins se sont réunis samedi matin, et la rencontre a eu lieu le soir à six heures.

L'arme choisie par M. de Bravura était le pistolet de combat ; la distance, dix mètres.

Au signal, M. de Bravura a fait feu sans atteindre son adversaire.

M. Jehan Soudan, son arme ayant raté, a relevé le chien du pistolet et a tiré en l'air.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Tunis, 23 avril. — Des avis de Tripoli, en date du 18 avril, annoncent que la Turquie, non contente d'avoir élevé la garnison de la Tripolitaine au triple de ce qu'elle était il y a deux ans, continue ses envois de troupes, et que 600 hommes étaient encore arrivés la veille par un bateau venant de Constantinople.

Les arrivages de troupes et de canons sont accompagnés d'une mise en scène évidemment destinée à agiter le pays et à raviver chez les réfugiés tunisiens des espérances déjà bien affaiblies.

Les mêmes avis constatent que Tripoli est devenu le refuge de tous les maraudeurs qui, après avoir exécuté des razzias en Tunisie, vont en écouter le produit en territoire turc, sûrs de l'impunité qu'ils doivent y rencontrer.

Malgré les menées trop réelles qui ont lieu contre la France en Tripolitaine, avec ou sans l'appui de l'autorité officielle turque, la situation continue d'être favorable dans la Régence, et la soumission complète des tribus de l'extrême-Sud n'est plus qu'une question de jours.

Les chefs des dissidents savent aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les secours tant de fois promis du côté de Tripoli et toujours vainement attendus.

La plupart ne cachent pas leur irritation contre les meneurs turcs qui, après les avoir lancés en avant, les ont laissés seuls exposés aux coups de l'armée française.

La population indigène à Tunis a été mise en émoi par le bruit du retour au pouvoir de Mustapha-ben-Ismaïl, mais rien ne prouve jusqu'ici que ce bruit ait un fondement sérieux.

A la suite de la réconciliation qui vient d'avoir lieu, le bey a remis à son frère Taïeb Bey, les insignes de l'ordre de prince du sang. Taïeb a promis de cesser ses intrigues et de ne rien faire sans avoir pris l'avis de M. Cambon.

Tunis, 24 avril. — M. Cambon a quitté Tunis dans la matinée pour aller visiter les côtes du sud de la Régence. La tournée de notre ministre résident durera une quinzaine de jours.

Etranger

Allemagne

Berlin, 24 avril. — Le Conseil fédéral a adopté, par 36 voix contre 22, le projet concernant le monopole du tabac.

cabinet de travail, Berthe Leroyer n'avait que la moitié de sa pensée ; Esther Derieux, l'isolée de Charenton, s'était emparée de l'autre.

Le jeune homme ne devait sortir que dans l'après-midi, pour visiter quelques malades.

Il déjeuna à la hâte. Défendant ensuite sa porte pour tout le monde, il se mit à compulser avec ardeur divers ouvrages traitant de l'aliénation mentale et résumant les immenses études des spécialistes les plus accrédités ; il entassait notes sur notes, se préparant des armes pour la lutte.

Le lendemain, dix minutes avant l'heure de la visite réglementaire, il arrivait et se faisait conduire à la cellule de la folle par l'infirmier auquel nous l'avons entendu la veille adresser des recommandations particulières et pressantes.

— Eh ! Morel, lui demanda-t-il chemin faisant, avez-vous surveillé la nouvelle à son insu, ainsi que je vous avais demandé de le faire ?

— Oui, monsieur le docteur.

— Quoi de particulier ?

— Absolument rien...

— Pas de crise sérieuse ?

— Pas même de crise. La pauvre créature, qui est bien la folle la plus douce et la plus tranquille que j'aie jamais vue, s'est levée et habillée toute seule comme une personne raisonnable... Elle a passé une partie de la journée à la fenêtre de sa chambre, regardant les jardins...

— Parlait-elle tout haut ?

— Non, monsieur le docteur, mais de temps

Angleterre

Londres, 21 avril. — Le Times annonce que les chefs du parti conservateur se réuniront demain pour décider quelle sera leur conduite en présence de l'amendement au land-act que M. Smith va présenter à la Chambre des communes.

— Les funérailles de Darwin seront célébrées mercredi prochain, à l'abbaye de Westminster.

Autriche-Hongrie

Vienne, 24 avril. — Le conseil d'administration des chemins de fer lombards a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires le paiement d'un dividende de 4 francs par action pour l'exercice 1881.

Russie

Saint-Petersbourg, 23 avril. — L'empereur a accepté jeudi la démission du comte Ignatief qu'il avait refusée jusqu'ici, bien que le ministre la lui eût offerte plusieurs fois.

Une des raisons de l'influence du comte Ignatief auprès de l'empereur était la croyance où était celui-ci que le comte était soutenu par le vieux parti russe. Mais l'appui éclatant accordé dans ces derniers temps par M. Kalkof aux juifs persécutés, a montré que la scission était complète entre la politique du ministre de l'intérieur et les tendances du parti moscovite. La publication dans le Messager du gouvernement d'un rapport sur les troubles de Balta, où la gravité des faits était considérablement altérée, a contribué à décider le tsar.

Le choix du successeur du général Ignatief n'est pas encore connu : il n'est question ni du comte Schouvalof, ni de Loris Melikof. On met en avant le nom de M. Abaza, ancien ministre des finances, et aussi celui de M. Pobedonostzeff.

Saint-Petersbourg, 24 avril. — Le conseil de l'empire a discuté ces jours derniers la proposition présentée par le ministre de la guerre d'ouvrir un crédit supplémentaire pour la formation de dépôts permanents d'approvisionnement dans les circonscriptions militaires de Varsovie, de Wilna, de Kiew et d'Odessa. Les magasins seraient établis dans les forteresses.

Turquie

Londres, 24 avril. — On annonce de Constantinople au Standard que la commission des réformes sera composée de Saïd-Pacha, président ; Ahmed Pacha, Moukhtar-Pacha, Baker-Pacha, Artin-Pacha et Reschid-Bey. La commission discutera les réformes, non-seulement pour les provinces asiatiques, mais aussi pour les provinces européennes.

— La Porte a autorisé le ministre de la guerre à remettre aux autorités grecques tous les points de la frontière encore en litige, à l'exception cependant d'Alpyolis.

Egypte

Le Caire, 23 avril. — Osman-Pacha-Rofki, ancien ministre de la guerre, qui arrêta les colonels lors de la première émeute militaire et qui fut ensuite arrêté lui-même, est de nouveau emprisonné sous l'accusation de complicité dans la conspiration des officiers circassiens contre Arabi-Pacha.

Londres, 24 avril. — On mande de Constantinople au Times que le scheik Mahmoud, récemment envoyé en mission secrète en Egypte, étant considéré par les autorités égyptiennes comme un émissaire de Halim-Pacha, a reçu l'ordre de quitter immédiatement l'Egypte. Mahmoud, qui est Algérien et sujet français, demande protection au consulat français.

Le Caire, 24 avril. — On assure, dans les cercles ministériels, qu'au moment où le jugement des officiers circassiens allait être prononcé, une nouvelle complication serait survenue. Des intrigues en faveur d'Ismaïl-Bey auraient été découvertes et auraient nécessité de nouvelles arrestations.

Alexandrie, 24 avril. — L'élément militaire continue à prédominer et paraît menacer la stabilité du cabinet Arabi-Bey ; mais l'anarchie est politique seulement. Aucun désordre matériel ni financier ; les impôts rentrent facilement et la sécurité des Européens n'est pas menacée.

Le Caire, 24 avril. — On assure qu'une pétition circule, demandant au sultan de conserver son appui au khédive.

Alexandrie, 24 avril. — Le cheik algérien Mahmoud a quitté l'Egypte.

Amérique

New-York, 23 avril. — Un typhon est survenu à Monticello, dans l'Etat de Mississipi, et a occasionné la mort de dix personnes. Vingt autres sont grièvement blessées.

— Des nouveaux avis du Mexique disent que les Indiens commettent des excès horribles ; ils détruisent les habitations et massacrent les colons. Des troupes ont été envoyées pour réprimer ces excès.

LE COLONEL INNOCENTI

Une enquête faite sur l'insurrection de la province d'Oran a permis de rendre justice à un officier de l'armée d'Afrique dont la conduite, sur de fausses informations, avait été méconnue par l'opinion. Il en résulte que le combat de Chellala, livré le 19 mai dernier par le colonel Innocenti à Bou-Amema, n'a pas été un échec comme on l'avait publié, mais un fait d'armes glorieux, dû aussi bien à l'initiative et aux bonnes dispositions prises par le commandant de la colonne qu'à la vigueur de ses soldats.

L'ennemi a été mis en pleine déroute, et tandis que nous perdions 37 hommes, les dissidents, dont une partie est aujourd'hui rentrée et a été interrogée, avouent en avoir perdu près de 400. Le convoi a été sauvé après avoir été un moment compromis par la trahison des chameliers et d'un goum allié, qui a donné lieu à une mêlée sanglante entre les Trakis et nos chasseurs d'Afrique.

La leçon fut si rude que plus tard, quand il rencontra la colonne Brunetière, Bou-Amema ne put décider ses partisans à attaquer les Français.

Le colonel Innocenti est un Lorrain ; il sort de Saint-Cyr et a la réputation d'un brillant officier de cavalerie. Après avoir remplacé pendant vingt jours le général Collignon dans son commandement dans le désert, il l'a remplacé provisoirement dans le commandement de la subdivision de Mascara.

Il a reçu des félicitations pour sa conduite à Chellala de tous ses chefs, du ministre de la guerre et du président de la République, et il a été mis à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique. Il a été proposé deux fois pour la croix d'officier de la Légion d'honneur et cinq fois pour le grade de général.

La commission, par 14 voix sur 14, vient de le maintenir au premier rang dans l'ordre de préférence sur le tableau d'avancement, où il est aussi le premier par le rang d'ancienneté.

LE BREVET DE CAPACITÉ

Le ministre de l'instruction publique vient de dresser le tableau des résultats des examens du brevet de capacité pour la session de mars 1882. Ces résultats sont particulièrement importants parce qu'ils correspondent à la première application de la loi du 16 juin 1881, qui soumet tous les instituteurs et toutes les institutrices, publiques, laïques ou congréganistes, à l'obligation du brevet de capacité.

Voici ces résultats pour les 89 départements de France (Algérie et Corse comprises, mais Seine exceptée).

7,801 aspirantes laïques se sont présentées, 4,205 ont été admises.

4,002 aspirantes congréganistes se sont présentées, 1,449 ont été admises.

5,260 aspirants laïques se sont présentés, 2,209 ont été admis.

2,083 aspirants congréganistes se sont présentés, 209 ont été admis.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 24 avril. — Voici le résultat des élections municipales : — (Canton du sud-est). — Elec-

sur son siège.

Ses longs cheveux blonds dénoués inondaient ses épaules.

Etienne glissa ses doigts sous l'épaisseur de cette toison dorée et se mit à palper, à travers le cuir chevelu, les protubérances qui sont pour les phrénologistes une source de précieux renseignements.

La folle paraissait ne rien sentir.

Soudain le jeune homme tressaillit.

Il venait de découvrir une cicatrice du cuir chevelu correspondant à une légère entaille de la boîte osseuse.

— Qu'est-ce que cela ? se demanda-t-il.

Pour répondre à cette question il écarta délicatement les cheveux et mit à découvert une sorte de couture d'un rose vif, longue de six à sept centimètres, et tranchant sur la blancheur de la peau.

A l'extrémité de cette couture existait un renflement de la largeur d'une pièce de dix sous.

Pendant quelques minutes le docteur examina avec une profonde attention la cicatrice rose et le renflement anormal dont nous venons de signaler l'existence.

Il promena l'extrémité de ses doigts, d'abord aux alentours de cette cicatrice, puis sur le bourrelet lui-même, et il appuya.

L'immobilité d'Esther démontrait jusqu'à l'évidence qu'aucune sensation douloureuse ne se produisait sous ce contact.

— C'est de là cependant que doit venir la folie... je le devine... j'en suis sûr... se disait Etienne.

teurs inscrits, 8,257 ; votants, 3,228. — Liste républicaine, MM. Desgeorges, 1,766 voix ; Douce, 1,759 ; Reocreux, 1,763. — Liste socialiste, MM. Gravier, 1,348 ; Robert, 1,355 ; Granger, 1,346 (ballottage).

Canton nord-ouest. — Inscrits : 5,600 ; votants, 2,306. — MM. Francis Laur, républicain, 1,070 ; Heurtier, socialiste, 1,199 (ballottage).

Rive-de-Gier. — Elections complémentaires municipales. — Les douze conseillers démissionnaires sont élus :

MM. Bajard, 1,537 ; Berginiet, 1,530 ; Bonnet, 1,525 ; Cognat, 1,525 ; César, 1,523 ; Chaufourier, 1,522 ; Dumas, 1,520 ; Gutton, 1,519 ; Imbert aîné, 1,518 ; Benoit Imbert, 1,513 ; Pillet, 1,513 ; Serre aîné, 1,493.

Roanne. — 4^e section, Nord. — Inscrits : 1,969 ; votants, 400. Claude Verger, 377 (ballottage).

3^e section, faubourg Clermont. — Inscrits, 1,080 ; votants, 317. Crétin, 289 ; Chollet, 289 ; Delorme, 292 ; Chuzeville, 287. Tous ces derniers sont élus.

Le Chambon, 24 avril. — Un accident grave s'est produit hier soir au dernier train partant de Firmont à 8 h. 30, au chemin de Mas. Un voyageur, dans un état voisin de l'ivresse, croit-on, est tombé accidentellement d'une des plates-formes du train et est mort quelques minutes après sa chute.

On ne sait pas encore exactement comment cet accident a pu se produire, mais l'enquête qui a eu lieu ce matin nous l'apprendra. Il paraît établi, toutefois, par les déclarations des voyageurs qui se trouvaient avec la victime sur la plate-forme, que les barres de sûreté étaient bien mises.

L'accident a eu lieu au moment où le train s'arrêtait à l'arrêt de Mas et il n'y avait que deux ou trois voyageurs sur la plate-forme.

ISERE

Grenoble, 24 avril. — Voici le résultat du scrutin de ballottage pour les élections municipales.

Electeurs inscrits, 11,039 ; votants, 4,379.

Ont obtenu : MM. Laura, 1,668 voix ; Tarrillon, 1,629 ; Riouand, 1,541 ; Testout, 1,529. Les trois premiers candidats élus étaient portés par le Réplicain de l'Isère ; le quatrième était porté sur la liste du Réveil du Dauphiné.

Viennent ensuite : MM. Robert, 1,516 ; Maréchal, 1,506 ; Sarraz, 1,472 ; Cousin, 1,424 ; Doyen, 512 ; Coquand, 517 ; Sully-Rozan, 408, et Jacquier, 518.

Vienne. — Voici le résultat des élections municipales.

Inscrits, 6,420 ; Votants, 1,758.

Ont obtenu : MM. Rey, 1,035 ; Serverin, 914 ; Lapiere, 896 ; Benoit, 625 ; Plantin, 391.

A ce second tour de scrutin, il n'y a eu que sept votants en plus qu'au premier tour.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 24 avril. — Décidément l'audace des malfaiteurs ne connaît plus de bornes. Dans la nuit de samedi à dimanche, un crime affreux a été commis sur le boulevard des Dames. Au n° 16 de ce boulevard se trouve le domaine Grandval qui sert de magasin général et d'entrepôt pour quantité de marchandises. Ce domaine est surveillé la nuit par un gardien, qui fait des rondes fréquentes.

Hier matin, vers huit heures, un ouvrier passant le domaine fut très surpris de trouver la porte entr'ouverte. Derrière la porte, divers objets dissimulés en désordre sur le sol dénotaient que quelque chose d'insolite s'était passé. En effet, dans la première cour intérieure gisait, au milieu d'une mare de sang, le gardien de nuit, dont le corps était affreusement mutilé. Une large entaille au-dessus de l'épaule et faite avec une hache découvrait une partie du cou ; au milieu on remarquait les traces profondes de plusieurs coups de stylet.

Dans les bureaux, les papiers étaient éparpillés, et le coffre où l'on dépose l'argent pour les besoins quotidiens et pour la paie des ouvriers était forcé. Les voisins n'ont rien entendu ; aucun cri n'a été poussé par le gardien, qui a été assailli par derrière.

La justice s'est transportée sur les lieux, et il faut espérer que, cette fois, les coupables pourront être découverts et arrêtés.

Ses doigts remontèrent jusqu'au gonflement charnu qui terminait la cicatrice.

Même insensibilité apparente.

Etienne opéra une pression.

Esther frissonna de tout son corps et se dressa en poussant un cri aigu. Ses yeux devinrent regards. Elle leva les bras et crispa ses doigts autour de sa tête, comme si elle voulait d'improviser une secousse violente et douloureuse au cerveau.

Cela dura deux ou trois secondes, puis la sensation disparut et la folle reprit sa première attitude.

Le jeune docteur avait suivi avec un intérêt une émotion facile à comprendre les moindres mouvements d'Esther.

Son visage s'illuminait.

— Je ne me trompais pas... murmura-t-il. L'origine du mal est là... Cette pauvre femme a été frappée à la tête, et j'affirme qu'un coup étranger, comprimant les membranes du cerveau, se trouve enroulé dans la boîte osseuse.

Esther ne bougeait plus et paraissait com-

engourdie.

Etienne mit à profit cet état de prostration absolue pour procéder à un nouvel examen du résultat affirmait sa conviction.

XXXIV

Au bout d'un instant il murmura : — Cette femme a été blessée d'un coup de plomb qui se trouve à la base de son doigt... Il faut une opération à faire... Opération... d'où résultera la mort ou la guérison... des deux ?... (A suivre)

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 24 avril

PRÉSIDENCE DE M. THEVENET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 1 heure.
MM. Oustry, préfet du Rhône, Louis et Paul, secrétaires généraux, assistent à la séance.
M. Fond, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté après une observation de M. Ferrer.
M. Million dépose un projet tendant au rachat du pont à péage de Belleville.
Acte est donné.
Commission des chemins ruraux. — Il est procédé à la nomination d'une commission de cinq membres qui sera chargée d'étudier le projet de règlement des chemins ruraux.
Sont élus : MM. Bousquet, Causse, Debolo, Pontcaille et Gay.
Nomination d'un membre de la commission départementale en remplacement de M. Sève.
M. Damont-Saunier est élu.
Nomination d'un membre appelé à faire partie de la commission des débits de tabacs.
M. Mera est nommé.
Création d'un tribunal de commerce à Tarare. — Il est procédé à la nomination d'une commission chargée de dresser la liste des électeurs.
Sont élus : MM. Sonneray-Martin et Senae.
Ecole pratique d'agriculture d'Ecully. — Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un comité de surveillance de trois membres.
Sont élus : MM. Debolo, Bousquet et Causse.
Incident Ferrer. — M. Ferrer qui se constitue décemment l'ennemi juré de la gendarmerie, élève une protestation au sujet du vote du conseil général rendu dans la séance précédente pour la création d'une caserne à Cours. Ce n'est qu'à la lecture de textes de lois formels qui veut bien lui lire M. le préfet, qu'il daigne se déclarer satisfait.
Traitement des employés de la Préfecture. — Une demande de crédit supplémentaire de 5,450 fr. est votée.
Dépôt de mendicité. Bâtiment nouveau pour les reclus condamnés. — La commission conclut à la réception des travaux effectués.
La commission propose l'établissement d'un quartier particulier pour les femmes condamnées.
Le conseil vote à cet effet une somme de 12,400 fr.
Ecole pratique d'agriculture d'Ecully. — Situation et fonctionnement. — C'était le morceau de résistance; l'espoir des assistants curieux des joyeusetés de M. Gay, n'a pas été déçu.
Le fougueux ex-maire de Caluire commence par s'élever vigoureusement contre l'administration qui a permis à M. Terver de siéger au conseil général pendant toute une session, alors qu'il avait obtenu des fonctions incompatibles avec son mandat.
Il critique ensuite les nouvelles demandes de subventions pour un établissement qui a déjà coûté des sommes formidables au département. Ce sont surtout des personnes étrangères qui profitent de l'instruction qui y est donnée; par suite il demande que l'Etat se charge de dépenses qui l'intéressent seul.
M. le préfet répond en quelques mots que M. Terver n'a siégé qu'alors qu'il tenait de l'Etat ses fonctions de professeur à l'Institut. Comme professeur, il n'avait pas à donner sa démission et lui n'avait aucun motif de la lui demander. M. Terver s'est démis, alors qu'il a été nommé directeur de l'Institut; quand le conseil général aura à discuter les actes de la gestion du nouveau directeur, celui-ci ne sera pas là pour gêner le conseil par sa présence.
Quelques grognements de M. Gay prouvent qu'il n'est pas satisfait.
Pour achever le malheureux rapporteur, voici que M. Rebatal fait observer que le rapport de M. Gay résume aucunement les idées de la commission qui l'a nommé rapporteur.
M. Gay proteste et revenant à M. Terver, sa tête détre, il accuse M. Oustry de n'avoir pas fait respecter la loi.
M. Thevenet dit que M. Gay qui parle si souvent de la loi, devrait bien citer les textes sur lesquels il s'appuie.
Sur ce, l'irascible M. Gay s'emballe pour le grand plaisir des assistants. Il n'est pas juriste; dit-il, mais il a du bon sens autant que M. le président; pour le bon sens il a le pompon et personne ne pourra lui en rendre.
Les échos de la salle retentissent des éclats de sa voix; il lance des regards courroucés à l'honorable président qui n'a pas l'air de s'en émouvoir.
M. Thevenet constate que le bon sens de M. Gay n'est pas en cause. A tous propos celui-ci invoque des lois dont il est impuissant à faire connaître la provenance. C'est là simplement ce qu'il a tenu à établir.
M. Million fait remarquer que si l'on adoptait les conclusions du rapport de M. Gay, ce serait en quelque sorte faire abandon à l'Etat d'une propriété départementale, ce qui ne peut entrer dans les vues du conseil.
Après quelques observations de MM. Carriez, Debolo, Rebatal et d'un commun accord renient au nom de la commission les idées exprimées par M. Gay, la discussion est close.
Les conclusions présentées par M. Gay sont rejetées à une touchante unanimité, moins la voix de celui-ci naturellement.
De nouvelles conclusions tendant à donner acte au préfet de sa communication et au rejet de la nomination d'une commission spéciale demandée par le directeur d'Ecully, sont adoptées.
M. le président fait pour une dernière fois observer qu'il est bien entendu que le rapport présenté par M. Gay était son œuvre personnelle et n'engageait nullement la commission.
M. Gay battu et pas content, garde un silence prudent; mais gare à la revanche.
Chemin de fer P.-L.-M. — Création d'une gare à Croix-Barret. — La commission exprime ses regrets de voir la demande formulée par le conseil rejetée et maintient le vœu précédemment formulé.
Acte est donné de la communication. Rapporteur, M.

Différents projets sur des répartitions à effectuer au tribunal civil de Lyon, sur l'installation du service des délégations au même tribunal, etc., sont adoptés sans discussion.

Deux demandes de subvention, formulées par les villes de Rouen et de Lunéville pour aider les comités, dans la dépense relative aux érections des statues d'Armand Carrel et de l'abbé Grégoire sont rejetées. Rapporteur, M. Bousquet.

Construction d'un hôtel de préfecture. — Les conclusions du rapport relatives aux expropriations, à la prise de possession des terrains, au traité avec les Hospices, sont adoptées.

Rapporteur, M. Causse.
Une douzaine d'autres projets de peu d'importance sont ensuite adoptés sans donner lieu à des débats sérieux.

M. Fond donne lecture de plusieurs vœux qui sont renvoyés à la commission.

Les octrois de Lyon et de Givors. — M. le préfet annonce au conseil que les villes de Lyon et de Givors doivent prochainement s'occuper de la révision de leurs tarifs d'octroi. Les modifications qui y seront apportées doivent être approuvées par le conseil général avant d'être soumises au conseil d'Etat et aux Chambres. pour ne pas retarder la solution d'une question aussi importante, il demande que délégation entière soit donnée à la commission départementale pour prendre une décision quand les conseils municipaux des deux villes auront délibéré.

M. Gay profite de l'occasion pour tonner contre les octrois et demande que ce soit le conseil lui-même qui soit appelé à prendre une décision relative à sa session d'août. Il n'a pas confiance dans la commission départementale dont il ne fait pas partie.

Sur la demande de M. Debolo, la proposition de M. le préfet est renvoyée à la commission. Il y sera statué dans la prochaine séance qui aura lieu mercredi, et sera la dernière de la session.

La séance est levée à 4 h. 30.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Lundi, 24 avril, 114^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 54; coucher, 7 h. 03. Les jours croissent de 6 minutes.

Ephémérides (1576). Naissance de saint Vincent de Paule.

M. Enou, conseiller municipal, adresse aux électeurs de la 6^e section la lettre suivante :

Mes chers concitoyens,
Vous m'avez appelé à l'honneur de vous représenter au conseil municipal. C'est une marque de confiance dont je sens tout le prix. Par mon dévouement aux intérêts de la cité et à la République, je justifierai le choix que vous avez fait.
Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement. L. ENOU.

Voici le résumé des propositions que M. Coehery doit présenter à la Chambre, en vue d'arriver à améliorer la situation des agents subalternes des postes et des télégraphes !
Le mini-tre demande tout d'abord que la rétribution kilométrique accordée aux facteurs ruraux soit portée de sept centimes à sept centimes un quart, et cela à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine.
Il en résultera un supplément de dépense de 500,000 fr.

En outre le ministre propose d'élever de 900 à 1,000 fr. le traitement de début des facteurs des télégraphes et de plusieurs autres catégories de sous-agents; de même le traitement maximum des facteurs des télégraphes et des facteurs des postes, dans les grandes villes, serait accru de 1,200 à 1,500 fr. Les surveillants facteurs pourraient toucher 1,800 fr. au lieu de 1,400 fr., et les facteurs-chefs, 1,800 fr. au lieu de 1,500 fr.

Ce n'est pas tout. Les mécaniciens employés dans les divers services télégraphiques ne font guère que passer au service de l'Etat; ils préfèrent de beaucoup l'industrie privée, où on leur fait, au point de vue pécuniaire, des conditions beaucoup plus avantageuses.

C'est en effet, ces agents, malgré les connaissances spéciales qu'on exige d'eux, ne peuvent arriver à un traitement supérieur à 2,400 fr. par an.

M. Coehery propose d'élever désormais le maximum à 3,500 fr., afin de retenir les mécaniciens au service de l'Etat, et faire face ainsi aux nécessités de la concurrence.

Le Journal officiel publie l'instruction sur l'admission, en 1882, des élèves boursiers militaires dans les trois écoles vétérinaires.

Le nombre des élèves boursiers militaires, entretenus par le département de la guerre dans les écoles vétérinaires, est fixé à 60, à savoir : 30 à l'école d'Alfort, 15 à l'école de Lyon, 15 à l'école de Toulouse.

M. Berthon, inspecteur primaire à Lyon, est délégué aux mêmes fonctions à Paris.
Il est remplacé à Lyon par M. Wirth, inspecteur primaire à Arras.

Depuis longtemps, pour s'épargner les légers frais du mandat de poste, nombre de commerçants et de particuliers ont pris la coutume d'adresser leurs paiements sous forme de timbres-poste.

Tout le monde n'est pas en situation d'utiliser un grand nombre de timbres, et presque tout le monde a besoin de son argent.

Or, la poste refuse de racheter les timbres, et le buraliste qui s'en rendrait acquéreur se-

rait, s'il était pris, — et il l'est une fois sur dix, — passible de peines correctionnelles.

Pourquoi, puisque le timbre-poste est devenu un élément de transaction, la poste n'autoriserait-elle pas ses agents à le racheter, moyennant bien entendu, le prélèvement d'un escompte équivalent à celui du mandat?

Le débit du timbre n'y perdrait pas, et le public serait satisfait.

Dans sa séance du 22 avril, l'académie des beaux-arts a décerné le prix Chartier (musique de chambre) à M. Widor, notre compatriote, l'auteur bien connu du ballet la Korrigane. Ce prix est d'une valeur de 500 fr.

Un triste accident est arrivé à Givors. Samedi, à huit heures du soir, le sieur Jean Bardin, âgé de quarante-un ans, poussait un wagonnet sur une plaque tournante à l'usine Petit Gaudet. Un autre wagonnet, qui se trouvait à quelque distance de là, poussé par le vent qui soufflait en ce moment avec une extrême violence, est venu se heurter, malgré les efforts de son conducteur, contre le véhicule conduit par Bardin.

Le choc a été si violent que le malheureux Bardin a été jeté sous son wagonnet, dont une roue lui a passé sur le corps.

Lorsqu'on l'a relevé, il avait la jambe et l'épine dorsale fracturées; une demi-heure après, il rendait le dernier soupir, malgré les soins empressés de M. le docteur Gamet.

Bardin était marié et père de deux enfants en bas âge.

Hier matin, à 5 heures, des marins ont retiré des eaux de la Saône, en face de l'usine à gaz, le cadavre d'un individu paraissant âgé de 30 ans environ, dont l'état de décomposition avancée attestait un long séjour dans l'eau.

Il résulte de divers papiers trouvés sur lui que c'est celui d'un sieur Léon Jangot, ayant demeuré rue Duquesne, 78. Ce malheureux se serait donné la mort parce qu'il se trouvait sans travail et sans ressources.

Le corps a été transporté à la Morgue par les soins de M. le commissaire de police du quartier.

Le même jour, à dix heures du matin, le cadavre d'un individu resté inconnu a été retiré de la Saône, au lieu dit, la Sauvagerie, sur le territoire de la commune de Saint-Rambert-l'Île-Barbe.

Il résulte des constatations médicales auxquelles il a été procédé par M. le docteur Pacot, que le corps aurait séjourné une dizaine de jours dans l'eau. Il ne portait aucune trace de violence et tout laisse à supposer que la mort est due à un suicide ou à un accident.

On n'a trouvé aucune pièce pouvant permettre de constater son identité. Le corps qui a été transporté dans une pièce de la mairie de Saint-Rambert, sera inhumé par les soins des autorités locales.

A 8 heures du soir, un sieur Poyet, teinturier, a glissé sur un trottoir de la place Tholozan et dans sa chute s'est brisé la jambe droite.

Relève par les passants, la victime a été conduite en voiture à l'Hôtel-Dieu, où elle a été reçue d'urgence.

Un pauvre diable sans asile et sans ressources a été trouvé couché, la nuit dernière, sur la voie publique, à la Mulatière, commune de Sainte-Foy-lez-Lyon.

Ce malheureux, qui était paralysé des deux jambes et ne pouvait faire aucun mouvement, a été transporté à l'Hôtel-Dieu par le gardien de la paix Verdant.

Deux amoureux d'âge mûr en sont venus aux mains, hier soir, dans une chambre garnie qu'ils occupaient, rue Montbarard.

La propriétaire accourue au bruit, a eu beaucoup de peine à séparer les combattants. L'amant, un sieur Ferdinand M..., appréteur, a porté à sa tendre amie plusieurs coups d'une hachette et lui a fait diverses blessures heureusement sans gravité.

Une enquête est ouverte.

Le gardien de la paix Plouton accompagnait la nuit dernière un nommé Coste chez M. Piche, médecin, rue Saint-Denis, 2, lorsqu'en arrivant dans la rue de la Croix-Rousse, en face du café tenu par M. Sane, une huitaine d'individus voulurent pénétrer par force dans cet établissement. Plouton voulut s'y opposer, mais il n'avait pas compté sur la résistance que lui opposèrent les huit gailards : en un instant il fut roué de coups.

Il dut pour se défendre recourir à son sabre-baïonnette, et en tenant en respect les assaillants gagner la place de la Croix-Rousse, où d'autres agents arrivèrent à son secours.

La bande prit alors la fuite en laissant un combattant entre les mains de la police : c'est un nommé Mathieu, demeurant Grande-Rue-de-Cuire. Il a été écroué.

La semaine passée, sur la place Bellecour, dans le jardin faisant face à la Maison-Dorée, il a été soustrait pendant la nuit trois beaux rhododendrons.

Dans la nuit de samedi à dimanche une nouvelle tentative a eu lieu dans le même massif; mais au moment où le voleur cassait près terre une de ces plantes de prix, le gardien de la paix

n° 73 se précipitait sur lui, et malgré la menace d'être étranglé et une vive résistance, il le conduisit au poste de la place Bellecour. Un complice, qui faisait le guet, s'enfuit. Il était deux heures un quart du matin.

A neuf heures et demie du matin, M. le commissaire de police venait interroger M. Dubost, jardinier, pour constater les dégâts.

Il résulte des informations qu'une perquisition a dû avoir lieu, hier dimanche, au domicile de l'individu arrêté et qu'il est possible que cette arrestation mette la police sur la trace d'une bande de malfaiteurs autres que des voleurs de fleurs.

Des cambrioleurs se sont introduits hier matin dans une chambre occupée par M. Pommer, rue du Bourbonnais, après avoir dévissé la serrure.

Ils ont fait main basse sur un panier rempli de provisions et une somme de 20 francs qui se trouvait sur la cheminée.

Toutes les recherches pour découvrir les coupables sont restées infructueuses.

Il a été perdu hier soir, rue Neuve-des-Charpennes, un porte-monnaie contenant 65 francs, soit 3 louis d'or et un écu de 5 francs. Le rapporter au fort Saint-Laurent (Croix-Rousse), contre récompense.

Société de Géographie de Lyon

« La géographie de l'Allemagne du sud et la configuration des Alpes occidentales enseignées par une campagne contre l'Autriche au commencement du 19^e siècle. »

Tel est le sujet de la conférence qui sera donnée en séance publique par le docteur Ch. Perrin, quai de Retz 25, le jeudi 27 avril courant, à 7 h. 1/2 précises du soir.

L'auditoire y pourra suivre, sur des cartes spéciales, les opérations combinées de nos généraux, dans les bassins du Pô et du Danube.

NOUVELLES DES SPECTACLES

CÉLESTINS. — Le théâtre des Célestins donnera jeudi 27 et vendredi 28 avril, deux représentations d'une pièce nouvelle, *Casse-museau*, jouée par les artistes créateurs, Mlle Marie Laure en tête.

Le bureau de location est ouvert dès aujourd'hui.

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui mardi, à la demande générale, dernière représentation de *Madame Favart*, opéra comique en 3 actes, avec un grand divertissement militaire.

De nombreuses demandes ont été adressées à la direction par des personnes qui n'ont pu trouver place à la représentation de dimanche; pour donner satisfaction au public, la direction s'est empressée d'y faire droit.

Demain, mercredi, dernière représentation de *Faust*.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LE SAINT-NICOLAS

Sommaire du n° 22. — 27 avril 1882. — Ronde de printemps, musique de L. Dauphin (L. Valade). — Un paletot bien utile. — Le paysan et son élève (Kauffmann). — Les entreprises d'Harry (Eudoxie Dupuis). — La poule du bailli (J. Porchat). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. Illustrations par B. de Monvel, Brendamour, Kauffmann, Zier, Gilbert, Gaillard, etc.

La librairie Jules Taride, à Paris, vient de mettre en vente un volume qui est appelé à faire sensation. Sous le titre : *Les hasards de l'esprit moderne*, par Arouet neveu, l'auteur a passé en revue toutes les questions brûlantes de notre époque : Emancipation humaine, peine de mort, guerre, séparation des Eglises et de l'Etat, socialisme et communisme, questions économiques, etc., etc.

Chacun de ces sujets est présenté d'une façon complète et le lecteur se trouve à même de fixer son jugement d'une façon sûre. Un beau et fort volume in-18 charpentier, 3 fr. 50.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 24 avril, 11 h. 45 soir.

Un télégramme de Londres annonce que M. Tissot a remis à la reine ses lettres de créance.

Dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux préfets, M. Jules Ferry déclare que la loi relative aux titres de capacité est applicable aux orphelins.

On mande de Berlin que la démission du comte Ignatieff n'est pas confirmée.

Les dernières nouvelles d'Espagne mentionnent la continuation de l'agitation en Catalogne. 8,000 commerçants et contribuables refusent de payer les impôts. 20,000 soldats ont été concentrés par le gouvernement à Barcelone et 10,000 dans la province.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 24 avril.

3 0/0	» »	Egypte	344 »
3 0/0 nouveau ..	» »	Banque Ottomane ..	798 75
5 0/0	118 35	Chemins turcs ..	60 75
Italian	91 15	Alpine	» »
Turc	13 22	Rio	688 12
Extérieure	13 58	Panama	» »

CHOSSES & AUTRES

L'incendie du théâtre de Schwerin

Voici quelques détails sur l'incendie qui vient de détruire le théâtre de Schwerin :

Le feu a pris à dix heures moins un quart, pendant une représentation de *Robert et Bertrand*, dans un grenier qui se trouve au-dessus de la scène et qui sert de magasin d'accessoires ; les passants l'ont aperçu de la rue.

Tout le monde pensait d'abord qu'on se rendrait facilement maître des flammes ; aussitôt que l'alarme avait été donnée les solistes et les choristes s'étaient précipités dans la rue, tandis que les pompiers volontaires essayaient, mais vainement, de faire fonctionner les conduites d'eau, la fumée étant trop épaisse. Il fallait donc songer avant tout à sauver les enfants qui avaient été engagés pour figurer dans la pièce.

Pendant ce temps il y eut un moment de panique dans la salle ; le grand-duc, qui assistait à la représentation, s'étant penché de sa loge, exhorta le public au calme ; il ordonna même à l'orchestre de jouer une valse ; c'est grâce à sa présence d'esprit et à celle du peintre des décors du théâtre, qui a annoncé au public que le feu avait éclaté sur la scène mais que la salle n'était pas en danger, que tous les spectateurs ont pu quitter tranquillement le théâtre.

L'ordre a été tel qu'on a pu faire sortir du théâtre un abonné paralysé des deux jambes ; sur la scène le sauvetage des enfants a pu s'effectuer également sans aucun accident ; on a eu seulement à déplorer la mort d'un pompier volontaire qui s'était précipité sur la scène pour sauver les enfants qui étaient, du reste, déjà partis. Ce courageux sauveteur a été suffoqué par la fumée et a péri dans les flammes.

Elevage des truites

Au moment du congrès international de l'agriculture, en 1878, nous avons recueilli, dit M. de Ballozanne, des détails pratiques sur l'élevage des truites dans un

domaine agricole de la Bohême. Tous les propriétaires ne peuvent pas suivre cet exemple ; mais voici pour les pisciculteurs quelques très utiles renseignements. A Horskyfeld, une source d'eau s'échappe d'une colline et vient tomber, de cascade en cascade, dans une vingtaine de bassins de différentes dimensions, superposés les uns au-dessous des autres et contenant des truites de diverses grosseurs, depuis l'âge de 20 ans, en passant par tous les âges intermédiaires, à chacun desquels correspond un bassin.

Tous les ans, au printemps, le propriétaire prend les œufs des truites femelles qui sont dans les bassins inférieurs. Il soumet ensuite les œufs à une grande surveillance, jusqu'à l'éclosion ; alors il met les jeunes truites dans le premier bassin. Les truites, dans leur jeune âge, sont nourries avec le foie d'animaux, cru et broyé. A partir de deux ans, elles sont nourries avec une pâte de viande crue hachée ; cette nourriture leur fait atteindre des proportions énormes.

Les aurores boréales

D'après une dépêche de New-York, publiée par le *Standard*, des aurores boréales sont visibles presque chaque nuit. Celle de la nuit de vendredi à samedi était très remarquable. Des ondes lumineuses, des fusées, des rideaux de lumières occupaient la moitié du ciel. Des bandes lumineuses horizontales et verticales s'élevaient en ondulant, comme si elles étaient mues par le vent. En même temps, différents orages très violents ont éclaté ; on a remarqué des perturbations des courants électriques et les communications par câble ont été interrompues.

Mots de la fin

A la campagne.
Il est sept heures du soir, le soleil se couche, le paysan ne va pas tarder à en faire autant.
Un bûcheron s'apprête à remettre dans sa cabane les deux fagots de bois qu'il a péniblement faits pendant la journée.

Passe le curé du village, qui lui dit :
— Eh bien ! père Mahurin... la journée a-t-elle été bonne ?... la vente marche-t-elle ?
— Heu !... heu !... pas trop mal !
— Que le bon Dieu vous aide ! répond le curé.
— Eh ! ma foi, s'il ne m'aide pas, monsieur le curé, et bien, je ferai deux voyages.

Au bal :
— Oh ! Mademoiselle !... quels jolis cheveux vous avez !... quelles superbes tresses... c'est à vous rendre fou...
— Comment, monsieur, vous m'aimeriez pour mes tresses ?...
Tête du danseur.

SPECTACLES DU 25 AVRIL

Grand-Théâtre de Ly
Aujourd'hui mardi :
« Madame Favart. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mardi, à 7 h. 3/4 :
« Mlle de la Seiglière »
La « Papillonne. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié
Casino
rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Les mardi, jeudi et dimanche, séance de patinage à 8 h. du soir.
Clôture le 30 avril.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON

Du 24 avril 1882

Marchés		Cours des Actions	
3 0/0	83 85	Gaz de Lyon	100
3 0/0 amortissable	81 07	Eaux de la Gaillitière	100
4 1/2	118 15	Mimos de la Loire	100
5 0/0 français	118 15	 Montrambert	100
..... Italien	90 80	 St-Etienne	100
Turc	18 05	 Rive-de-Gier	100
Autrichien 4 0/0	89 50	Société Lyonnaise	100
Russe 5 0/0	27 1/2	Bateaux Omnibus	100
Espagne 2 0/0	34 75	Eaux	100
Dette Egypt. unifiée	553	Dombes	100
Actions		Obligations	
Credit Mob. Espag.	753	Abattoirs	100
Credit Lyonnais	753	Verreries L. et Rhône	100
Union générale	100	Croix-Rouge	100
B. Lyon et Loire	100	 Ville-de-Lyon	89 60
B. Hypothec. France	550	 Ville-de-Paris 1869	100
Soc. Foncière Lyonn.	785	 Ville-de-Paris 1871	81 60
Etangne Orléans	700	Lombardes anciennes	100
Paris-Lyon-Médit.	700	Lombardes nouvelles	100
Ch. Autrichiens	31 25	 Saint-Etienne	100
Lombard-Vanille	540	 Rhône-et-Loire 4 0/0	100
Garossee	700	 Paris-Lyon	82 2
Nord-Espagne	25 93		
Suez			